



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a pris une décision plus amplement décrite ci-après.

La délibération du conseil communal relative à cette décision peut être consultée par le public au secrétariat communal pendant les heures de bureau.

Objet de la décision	Fixation du prix de vente de la brochure « Hosingen in der Ardennenoffensive » / « Hosingen in the battle of the Buldge »
Référence	FC05-2026-A282
Date de la délibération du conseil communal	18 juin 2026
Approbation de l'autorité supérieure	5 août 2026
Entrée en vigueur	3 jours après sa publication
Date de l'affichage	18 août 2026
Remarque(s)	

Hosingen, le 18 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire f.f.,

Grand-Duché de
Luxembourg

COMMUNE
PARC HOSINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du conseil communal du Parc Hosingen

Séance publique du	: 18/06/2026
Date de l'annonce publique	: 10/06/2026
Date de la convocation des conseillers	: 10/06/2026

Présents : Wester Romain, bourgmestre ; Thilgen Gilles et Majerus Georges, échevins ; Frieseisen Louise, Wagener Nico, Keiser Francine, Eicher Nico, Heckemanns Nico, Lourenco José Pedro et Dohm Christophe, conseillers.

Absents : a) excusée : Hengen Nathalie, conseillère.
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour No 9

Reg. no. 214/2026

Objet : **Vente de livres - fixation du prix de vente**

Le Conseil communal,

Vu l'élaboration, dans le cadre du projet « Memorial Parc Hosingen », de la brochure « Hosingen in der Ardennenoffensive » / « Hosingen in the Battle of the Bulge », en deux versions linguistiques ;

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente de la brochure « Hosingen in der Ardennenoffensive » / « Hosingen in the Battle of the Bulge » ;

Considérant que les recettes provenant de la vente des brochures seront inscrites à l'article 2/430/705300/99001 (Vente de brochures dans le cadre du "Memorial Parc Housen") de l'exercice budgétaire en cours ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

à l'unanimité des voix

- décide de vendre la brochure « *Hosingen in der Ardennenoffensive* » / « *Hosingen in the Battle of the Bulge* » en deux versions linguistiques établies dans le cadre du projet « Memorial Parc Hosingen » au prix de vente de 5€ (cinq euros) / brochure ;
- décide de comptabiliser la recette afférente à l'article 2/430/705300/99001 (Vente de brochures dans le cadre du "Memorial Parc Housen") de l'exercice budgétaire en cours.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Bourgmestre,

2. De laet



Le Secrétaire f.f.,

[Signature]